



Contribution d'assurance chômage : quelles sont vos obligations ?

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 21/03/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 21/03/2019

Tous les employeurs ont l'obligation d'assurer leurs salariés contre le risque de privation d'emploi : il s'agit là d'une obligation à laquelle vous ne pouvez, par principe, pas déroger. Sur quelle base est-elle calculée ? Quel est le taux effectivement appliqué ? Bénéficiez-vous d'exonérations spécifiques pour certaines catégories de salariés ?

Contribution d'assurance chômage : qui est vraiment concerné ?

Tous les employeurs ? Toutes les entreprises situées en France sont, par principe, tenues à une obligation d'assurance de leurs salariés contre le risque de chômage, réserve faite toutefois, pour information, des employeurs du secteur public qui sont soumis à des dispositions particulières en la matière.

Pour tous les salariés ? ...

{ABONNEZ-VOUS}

Contribution d'assurance chômage : comment est-elle calculée ?

Une base de calcul. Le calcul de la contribution d'assurance chômage a pour base les rémunérations entrant dans l'assiette de calcul des cotisations de sécurité sociale. Cela signifie que des éléments de rémunération qui seraient exclus du calcul des cotisations sociales le seraient également du calcul de la contribution d'assurance chômage (on pense ici, par exemple, au remboursement de frais professionnels, aux indemnités de licenciement, etc.).

Des exonérations, des exclusions...

{ABONNEZ-VOUS}